

OFFRE CASHSENTINEL
Fiche d'information précontractuelle
Contrat d'assurance collective de dommages n° 079 932 361

Annexe à l'article A. 112-1

Document d'information pour l'exercice du droit de renonciation prévu à l'article L. 112-10 du Code des assurances

Vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le nouveau contrat. Si tel est le cas, vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de quatorze jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des risques garantis par ce nouveau contrat ;
- le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des risques garantis par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de trente jours à compter de votre renonciation.

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le courrier de renonciation dont un modèle vous est proposé ci-après au titre de l'exercice de ce droit doit être adressé par lettre à CAR PROTECTION SERVICES SARL au capital de 102.000 euros dont le siège social est 23, rue Ernest Gouin, 78290 Croissy sur Seine immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro B 513 301 408 et inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 09 05 10 72 (numéro Orias). www.orias.fr ou par e-mail : contact@carprotectionservices.com

« Je soussigné M.....demeurantrenonce à mon contrat N°079 932 361.souscrit auprès d'Allianz IARD conformément à l'article L 112-10 du Code des Assurances. J'atteste n'avoir connaissance à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat. »

Conséquences de la renonciation:

L'exercice du droit de renonciation dans le délai prévu dans l'encadré ci-dessus entraîne la résiliation de votre adhésion à compter de la date de réception de la lettre ou tout autre support durable (par exemple un e-mail). Dès lors que vous avez connaissance d'un sinistre mettant en jeu la garantie de votre adhésion, vous ne pouvez plus exercer ce droit de renonciation.

En cas de renonciation, vous n'êtes tenu qu'au paiement de la partie de cotisation correspondant à la période pendant laquelle le risque a couru, cette période étant calculée jusqu'à la date de la résiliation. Toutefois, l'intégralité de la cotisation reste due à l'Assureur si vous exercez votre droit de renonciation alors qu'un sinistre mettant en jeu de la garantie de votre adhésion et dont vous n'avez pas eu connaissance est intervenu pendant le délai de renonciation.

Le contrat CashSentinel (ci-après dénommé « le Contrat »)est souscrit par Car Protection Services, Courtier en assurance, dont le siège est situé 23 rue Ernest Gouin BP 30021 78291 Croissy-sur-Seine Cedex, Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 09051072 (www.orias.fr) auprès d'Allianz IARD,(ci-après dénommée « Allianz IARD ou « Assureur ») Entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 991 967 200 euros , dont le siège social est situé 1 cours Michelet-CS 30051- 92076 Paris la Défense cedex. 542 110 291 RCS Nanterre

CashSentinel France SAS, situé 21, place de la République 75003 Paris, est le Mandataire Intermédiaire d'Assurance du Courtier Car Protection Services. CashSentinel est inscrit à l'ORIAS sous le numéro 18002114 (www.orias.fr) . CashSentinel présente, à sa clientèle, sur son site Internet www.cashsentinel.com les garanties du contrat CashSentinel

CAR PROTECTION SERVICES dont les mentions légales figurent ci-dessus réalise la gestion administrative du Contrat et des adhésions, par délégation de l'Assureur.

AWP SAS 7, rue Dora Maar, 93400 Saint-Ouen N° SIREN : 490 381 753 RCS Bobigny Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 026 669 réalise la gestion des sinistres, par délégation de l'Assureur.

Allianz IARD, entreprise régie par le Code des Assurances est une Société anonyme au capital de 991.967.200 euros dont le siège social est situé au 1 cours Michelet- CS 30051- 92076 Paris la Défense cedex . 542 110 291 RCS Nanterre.

MONTANT DE LA COTISATION :

L'adhésion au Contrat est accordée moyennant le paiement intégral de la cotisation due par l'Adhérent lors de son adhésion.

Le montant de la cotisation T.T.C. est fixé selon le nombre de Kw du véhicule assuré, la durée des garanties et l'option souscrite :

	Model / kW	Couverture	Durée des garanties	Prix Public T.T.C.
Platinum	≤ 100 kW	15 Composants	12 mois	293,98 €
	≤ 170 kW	15 Composants	12 mois	384,99 €
	≤ 250 kW	15 Composants	12 mois	486,00 €
Platinum	≤ 100 kW	15 Composants	24 mois	587,95 €
	≤ 170 kW	15 Composants	24 mois	769,99 €
	≤ 250 kW	15 Composants	24 mois	971,99 €
Gold	≤ 100 kW	7 Composants	12 mois	251,65 €
	≤ 170 kW	7 Composants	12 mois	385,66 €
	≤ 250 kW	7 Composants	12 mois	504,49 €
Gold	≤ 100 kW	7 Composants	6 mois	150,99 €
	≤ 170 kW	7 Composants	6 mois	231,39 €
	≤ 250 kW	7 Composants	6 mois	302,69 €
Silver	≤ 100 kW	4 Composants	12 mois	211,64 €
	≤ 170 kW	4 Composants	12 mois	319,70 €
	≤ 250 kW	4 Composants	12 mois	382,15 €
Silver	≤ 100 kW	4 Composants	6 mois	126,99 €
	≤ 170 kW	4 Composants	6 mois	191,82 €
	≤ 250 kW	4 Composants	6 mois	229,29 €

Elle est réglée selon les modalités figurant sur le site de Cashsentinel.

L'Offre CASHSENTINEL:

En adhérant au Contrat, vous disposerez de la garantie Panne mécanique prévue au contrat d'assurance collective de dommages n° 079 932 361 souscrit par CAR PROTECTION SERVICES auprès d'Allianz IARD:

Il existe 3 Options de garanties :

Les options sont proposées en fonction du kilométrage du véhicule et de son ancienneté lors de l'adhésion au contrat collectif :

pour l'offre Platinum, les véhicules doivent être âgés de moins de 5 ans et d'un kilométrage inférieur à 60 000 kms

pour l'offre Gold, les véhicules doivent être âgés de moins de 8 ans et d'un kilométrage inférieur à 150 000 kms

pour l'offre Silver, les véhicules doivent être âgés de moins de 10 ans et d'un kilométrage inférieur à 180 000 kms

Platinum : cette option permet la prise en charge des 15 pièces du Véhicule garanti suivantes : le Moteur, le Dispositif de Carburant, la Transmission, les Freins, le Différentiel d'Essieu, l'Essieu et la Suspension d'Essieu, le Volant, l'Embrayage, le Système électrique, la Climatisation, le Circuit de refroidissement, le Système de sécurité, le Système de conduit dynamique, le Système d'échappement et l'Electronique de confort

Gold : cette option permet la prise en charge des 7 pièces du Véhicule garanti suivantes : le Moteur, le Dispositif de Carburant, la Transmission, les Freins, le Différentiel d'Essieu, l'Essieu et la Suspension d'Essieu et le Volant.

Silver : cette option permet la prise en charge des 4 pièces du Véhicule garanti suivantes : le Moteur, la Transmission, le Différentiel d'essieu et la Suspension d'essieu.

PORTEE DU DOCUMENT :

Le présent document est une fiche d'information (**référence** FIPCSALLIANZCPS) qui vous renseigne sur les garanties et le prix. Il ne constitue pas votre contrat d'assurance.

Pour une information complète sur la garantie proposée, vous êtes invité à prendre connaissance de la Notice d'Information Cashsentinel qui vous est remise par Cashsentinel avant votre adhésion, ou qui est accessible depuis le site Internet www.cashsentinel.com